



Remboursement étude de sol

Par **fredimmo**, le **27/10/2008** à **15:24**

Bonjour,

J'ai engagé des frais pour une étude de sol pour un projet de maisons mitoyennes.

Le propriétaire du terrain (professionnel dans la vente de bien immobilier) s'est engagé à prendre la suite du projet si l'un des deux acheteurs se retirait pour ne pas pénaliser l'autre.

J'ai pris la décision de me retirer, mais il ne veut pas me rembourser.

Puis-je imposer le remboursement ou attendre qu'il ait retrouvé un autre client pour que celui-ci par l'intermédiaire du notaire me rembourse?

Merci pour votre réponse